

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : SEHNA.NI Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre : 3468

Nom & Prénom : SEHNA.NI NAÏMA

Date de naissance : 26/10/1954

Adresse : Rue doct. M. J. R. Martini Résidence Taghazout
n° 4 casablanca

Tél. : 06 43 96 93 53 Total des frais engagés : 1052, 50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



MUPRAS

23 NOV. 2022

ACCUEIL

C. NIM

Date de consultation : 02/11/22

Nom et prénom du malade : SEHNA.NI NAÏMA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : 2 unilate. crvce - dorsalgia - gennathalgia - HTA

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca Le : 02/11/22

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/01/2022			150,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 ZEMMAMA Nadia Avenue du Phare - Résidence Taghazout - Casablanca 05 22 29 35 64	01.11.22	278,20

ANALYSES, RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
 Dr. Abdellah BEN HANTE Médecin Généraliste et d'Urgence et Médecin d'Urgence et d'Anesthésie	02.11.22			327		30,62

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 21433552 00000000 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D	00000000 00000000 35533411 11433553		
	B			
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

PIASCLEDINE® 300MG

Boîte de 30 gélules

Distribué par Sothema-Bouskoura

PPV : 188,00 DHS



6 118001 072844

EL HAITÉ

Kit D'urgence

ie

- Circoncision

Oxygène Medical

153,60

الأوكسجين الطبي

Casablanca, le 02.11.22

الدار البيضاء، فـ

- (74,80) Silymarin 50 mg N-3
Silymarin 50 mg N-3
- (104,70) Gentamycin 100 mg.
- (30,20) Throxon Ag N-3
Throxon Ag N-3
- (62,50) Ursipha 200 mg
Ursipha 200 mg
- (24,00x2) catapflam 50 ml
catapflam 50 ml
- (27,70) centrosulfine 100 mg
centrosulfine 100 mg
- (153,60) spirine 300/25 mg
spirine 300/25 mg
- (188,00x2) Piascledine 300 N-3
Piascledine 300 N-3

Pharmacie Lahjajma
ZEMMAMA Nadia
Avenue du Phare - Résidence
Taghazout - Casablanca
En Cas d'urgence : 06 69 83 19 01 :
Tel. 05 22 29 33 64

Mediouni 1 - Lahraouiye Casablanca - قرب الصور الأبيض

LOT: M21170
EXP: OCT 2024
PPV: 24,00 DH

LOT: 05322015
PER: 03/2025
PPV: 74,80 DH

LOT: 232
EXP: 04/2024
PPV: 104DH60

LOT: R-01-3
PER: 04-2023
PPV: 30,00DH

LOT: 202513
EXP: 10 2023
PPV: 62,50

LOT: M21137
EXP: FEB 2024
PPV: 24,60 DH

Cardioaspirine
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



spirine 100 mg/30cps
spirine 100 mg/30cps
acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

PIASCLEDINE® 300MG
Boîte de 30 gélules
Distribué par Sothema-Bouskoura
PPV : 188,00 DHS

